

Compte Rendu du Conseil Municipal

Du 5 juin 2026

1) Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des délégués et suppléants au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours.

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Délégués titulaires élus :

1. Mr DJERANIAN Denis
2. Mme HOUETZ Marion
3. Mr BARKATS Mickaël

Délégués suppléants élus :

4. Mme TELLIER Henriette
5. Mr BOUCHER Guy
6. Mme PRAT Françoise.

2) Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire doit renouveler la composition de la commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette commission évalue le coût des transferts de charges pour garantir la neutralité financière entre les collectivités membres de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal doit désigner un représentant parmi les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir, délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame HOUETZ Marion pour représenter la commune de JAUJAC à la CLECT.

3) Désignations des représentants communaux au sein des commissions thématiques et du référent communal dans le cadre du PICS.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a acté la création de commissions thématiques et que le Conseil Communautaire a acté le lancement du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

La communauté de communes a sollicité la commune pour procéder à la désignation des représentants au sein de ces instances de travail et de concertation ainsi qu'un élu référent PICS.

Il convient donc de désigner un représentant titulaire par commission sauf pour la commission « urbanisme » qui accueillera deux membres par commune ainsi qu'un élu référent PICS.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne

- Les représentant suivants pour les commissions thématiques :

Commission	Titulaire
Finances	Marion HOUETZ
Urbanisme	Nicolas MARTIN Anne METAIREAU
Tourisme et thermalisme	Mickaël BARKATS
Développement économique, attractivité, mobilités	Christine MOURARET
Aide à l'investissement et ingénierie aux communes	Marion HOUETZ
Bâtiments communautaires et voirie	Guy BOUCHER
Culture, lecture publique, patrimoine	Denis DJERANIAN
Santé	Magali MUSSO-TARASCO
Action sociale et services aux personnes	Laurence CAUDRON
Petite enfance, enfance et jeunesse	Laurence CAUDRON
Prévention, collecte et gestion des déchets	Guy BOUCHER
Agriculture, alimentation et sylviculture	Jean-Christophe ROUDIL
Chemins de randonnées	Nicolas MARTIN
Environnement, développement durable et Energie	Nicolas DUROURE
Déploiement des nouvelles technologies	Marion HOUETZ
Communication	Françoise PRAT
Sport et vie associative	Mickaël BARKATS

- MOURARET Christine comme élue référente PICS.

4) Convention de mission d'accompagnement - Réhabilitation ancien moulinage

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Jaujac a acquis l'ancien moulinage et des terrains attenants à la commune de Bobigny.

Afin d'engager une réflexion globale en vue de la réhabilitation de ce bâtiment la commune a sollicité le CAUE pour l'aider dans sa réflexion. Afin de préciser différentes modalités, une convention de mission d'accompagnement a été rédigée. Mme le Maire donne lecture de la présente convention d'accompagnement établi entre la commune de JAUJAC et le CAUE.

Elle précise que la convention est conclue pour une durée de 12 mois et que le coût est de 4500 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents y afférents.

5) Décision modificative N° 1 – Budget 15400

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des annulations de titre concernant un trop perçu de charges auprès de locataires, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement	
Article 60612	- 1 000
Article 673	+ 1 000

Après délibération le Conseil Municipal, approuve la décision modificative proposée par Madame le Maire.

6) Décision modificative N° 1 – Budget 15403

Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'une erreur dans l'affectation pour la reprise des résultats 2025 au compte 001- recette d'investissement (51 931.07 € ont été repris au lieu de 47 884.07 €). En conséquence, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Recettes d'investissement	
Article 001	- 4 047€
Dépenses d'investissement	
Article 2315	- 4 047€

Après délibération le Conseil Municipal, approuve la décision modificative proposée par Madame le Maire.

7) Demande de subvention exceptionnelle – Association Tradéridéra

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Association Tradéridéra sollicitant une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un grand bal pour les 10 ans de l'Association qui aura lieu en septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de 250 euros à l'Association Tradéridéra.

8) Adhésion à l'association Corld Clean up Day – France

Le Conseil Municipal, décide d'autoriser le Maire à adhérer à l'Association World Cleanup Day, d'inscrire chaque année les crédits nécessaires pour le versement de la cotisation et cela sur toute la durée du mandat, de désigner Mr ROUDIL Jean-Christophe comme élu référent pour la commune.

Toutes les délibérations ont été votées à unanimité.